



DISPOSITIF F.I.J. 84

FONDS D'INITIATIVES POUR LES JEUNES

Présentation

*La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et le Sous-Préfet à la Ville, la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole du département de Vaucluse
Avec le pilotage technique de la Ligue de l'Enseignement 84
Et la participation active des BIJ-PIJ et des accueils jeunes du département.*

Proposent de soutenir la capacité d'initiative des Jeunes de 12 à 25 ans

Parce que nous accordons une importance toute particulière aux initiatives des jeunes, parce que nous sommes persuadés de l'intérêt éducatif de construire et réaliser des actions à partir d'objectifs précis projetés dans un temps donné et sur un territoire délimité. Nous souhaitons, à travers ce dispositif, susciter, soutenir, accompagner et faire connaître la capacité d'initiative des jeunes du département de Vaucluse.

Les objectifs du F.I.J.84

Le **Fonds d'Initiatives des Jeunes** est un dispositif qui s'adresse aux **jeunes de 12 à 25 ans** ayant un **projet** bien précis (seul ou à plusieurs) et sollicitant, afin de mener à bien ce projet, une aide technique, méthodologique et/ou financière.

Le **F.I.J** est destiné à favoriser la prise de responsabilité et l'engagement dans une action. Qu'il s'agisse de projets qui participent à la vie locale, à l'intérêt général, favorisant la découverte de l'autre, des autres à travers des thématiques, sociales, culturelles ou sportives. L'objectif est d'accompagner les jeunes à se poser les questions qui feront avancer, mûrir et aboutir leur projet.

On parle bien ici d'accompagnement méthodologique et technique basé sur une relation de confiance contractuelle entre adultes et jeunes, dans laquelle les jeunes sont écoutés, valorisés et responsabilisés.

Si certains projets peuvent viser à terme l'insertion professionnelle des jeunes concernés, là n'est pas la condition. Le pari est de rendre cette expérience de conception et de réalisation de projet, concrète, positive et riche d'enseignement pour les jeunes eux-mêmes mais aussi pour l'environnement, et de démontrer l'étendu des capacités mobilisées dans le développement du projet.

En s'attachant à :

- ✓ Faciliter la **rencontre** entre les jeunes et leur environnement: associations, structures, commerces, habitants, élus... et promouvoir les projets locaux conçus avec la **participation active des jeunes**,
- ✓ Placer les associations et/ou les partenaires en position d'**accompagnateurs de projets**, proposant conseil, appui méthodologique, guide, mise en relation, prise de distance, parrainage...

Les conditions de la mise en œuvre du dispositif

- ✓ Un **comité départemental** pour l'initiative des jeunes, composé de la DDCS 84, la CAF 84, la MSA Alpes Vaucluse, la LIGUE 84, définit les orientations et la mise en œuvre du dispositif.
- ✓ **Une structure ressource** qui rassemble les outils et les informations nécessaires à la mise en œuvre du dispositif. Elle accompagne dans le pilotage technique des projets développés et assure le suivi administratif de l'organisation des comités de validation. Tous les renseignements y sont donnés et les candidatures regroupées. Elle oriente les jeunes candidats vers les accompagnateurs du réseau. elle œuvre à la promotion et à la diffusion des projets et assure la gestion des fonds. **La ligue de l'enseignement 84 est structure ressource pour ce dispositif.**
- ✓ Un **réseau d'accompagnateurs** : il s'agit de personnes ressources (animateurs de BIJ ou PIJ, animateurs d'accueil jeunes, animateurs, éducateurs...) répartis sur le territoire Vauclusien qui s'engagent :
 - à accompagner les jeunes dans la définition de leur projet et instaurer une relation contractuelle dans laquelle les jeunes sont écoutés, valorisés et responsabilisés,
 - à guider les jeunes vers des questionnements faisant avancer, murir et aboutir leur projet.
 - à construire avec eux les étapes de la conception et la réalisation du projet.
 - à aider les jeunes à réunir les conditions de faisabilité (logistique, locaux..).
 - à accompagner les réalisations et l'analyse des acquis de l'expérience.
- ✓ Un **comité de validation**, composé de la DDCS 84, la CAF 84, la MSA Alpes Vaucluse et la LIGUE 84 assisté d'acteurs du dispositif. Ce comité statue sur le soutien accordé au projet au regard d'un dossier et d'une présentation conçus par les jeunes avec le soutien de leur accompagnateur.

Les types de projets soutenus

Des projets qui participent à la vie locale Vauclusienne, à l'intérêt général, favorisant la découverte de l'autre, des autres à travers des thématiques diverses, sociales, culturelles, sportives....

Des projets initiés, conçus et réalisés par un ou plusieurs jeunes de 12 à 25 ans.

Le comité départemental souhaite, avant tout, promouvoir l'engagement dans l'action, la capacité à aller jusqu'au bout d'une idée, la plus petite soit-elle et la force des acquis de cette expérience pour le futur.

Sont exclus :

- Les projets initiés dans un cadre scolaire, les études, les travaux de recherche
- Les projets de jeunes accompagnés dans le cadre d'une mission de service civique
- Les projets où la participation et l'investissement des jeunes apparaît insuffisante au regard de l'envergure des capacités à développer dans la réalisation du projet.
- Les projets de simple consommation consistant en la seule participation à une activité,
- Les stages d'insertion sociale et professionnelle,
- Les projets se déroulant à l'étranger ou ayant un caractère international (Prog spé DRJSCS PACA)

Les critères de recevabilité avant passage en comité de validation

- ✓ Un projet initié et conçu par le ou les jeunes âgés de 12 à 25 ans révolus domiciliés dans le département,
- ✓ Une première expérience de montage de projet
- ✓ Un projet accompagné par un membre du réseau formé,
- ✓ Un projet inscrit sur le territoire Vauclusien.
- ✓ Un projet faisant appel à des apports financiers ou en nature autre que ceux du FIJ
- ✓ Un dossier complet, visé et déposé par l'accompagnateur auprès de la ligue 84, 5 jours ouvrables avant la présentation au comité.

Sont rejetés :

- Les dossiers incomplets et/ou présentant un budget non réaliste ou déséquilibré.

Les critères d'instruction de la demande

- ✓ **La motivation** : le comité appréciera les motivations et les efforts personnels et collectifs déployés pour mener à bien le projet,
- ✓ **l'impact du projet sur son territoire** : le projet devra être rattaché à son environnement local et valorisé sur le département du Vaucluse,
- ✓ **l'ouverture sur l'autre, l'intérêt général,**
- ✓ **l'originalité** : le comité appréciera le caractère original ou innovant du projet au regard du contexte dans lequel il s'inscrit.
- ✓ **La première expérience de montage de projet**

Les points de vigilance et d'équilibre pour la gouvernance

Même si le dispositif s'adresse à tous les jeunes sans distinction, qu'il propose de soutenir les projets portés par un individu comme par le collectif :

- ✓ **le comité départemental sera très attentif à ce que le dispositif invite et accompagne les jeunes les plus en difficultés en valorisant les premières initiatives**, car un projet conçu puis réalisé par le ou les jeunes, est la preuve concrète de sa capacité à faire, à s'investir, à réussir plus globalement,
- ✓ **le comité départemental veillera aussi à faire une place importante aux projets collectifs qui s'inscrivent dans la durée** permettant l'expérience de la vie citoyenne et le partage des décisions.
- ✓ **Le comité départemental s'attachera à ce que les projets touchent l'ensemble des territoires du département de Vaucluse dont ceux des quartiers de la politique de la ville.**

PROCEDURE :

Le dossier complet est envoyé à la ligue 84 au moins 5 jours (ouvrables) avant la date du comité de validation.

Il contient:

- **le dossier "projet Fond Initiatives Jeunes" dûment rempli,**
- **Les devis des dépenses prévues dans la réalisation du projet. Dont ceux couverts par l'attribution du Fond Initiative jeune**
- **Le RIB du porteur de projet pour le remboursement sur facture(s) acquittée(s)*.**

A l'issue du comité de validation, un numéro de dossier FIJ est associé au projet. **Ce numéro doit être rappelé dans tous les documents et les échanges concernant le projet** (factures, suivi du projet, mail, tel...).

L'accompagnateur référent suit la réalisation du projet et veillera à la bonne utilisation des fonds délivrés. Il accompagnera également le jeune dans l'évaluation de son projet et établira avec lui un bilan de fin d'action.

- *Procédure de remboursement:*
 - *Les factures sont visées, en amont, par l'accompagnateur référent du projet,*
 - *L'envoi des factures se fait par mail ou par courrier à la ligue 84 (en rappelant le numéro de dossier).*
 - *si le paiement est prévu directement au prestataire, un RIB doit-être joint à la facture*